



Commune de Nonancourt

Date de convocation :
9 avril 2023

Conseillers en exercice :
19

Conseillers présents :
12

Nombre de votes exprimés :
15

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE QUINZE JUIN A DIX-NEUF HEURES ET ZERO MINUTE, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Loup JUSTEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BREUX, CHARBONNIER, FAUDET, LARGE Valéria, LEHR et THEER.

Messieurs HUGUET, JUSTEAU, LARGE Patrice, ROSSI, TAYOUB et VALLÉE.

Pouvoir :

M. BOTTOLIER-DEPOIS donne procuration à Mme CHARBONNIER,
M. BOUILLARD donne procuration à Mme BREUX,
Mme BOUCHARD donne procuration à M ROSSI.

Absents excusés :

Mmes BIERMANN et WOODLEY
M. CLUZEL

Absent non excusé :

M LANGOUET

Secrétaire de séance : Mme BREUX.

DÉLIBÉRATION 2023-06-034**OBJET : RÉVISION DES TARIFS DE LA CANTINE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024.**

Comme chaque année, il est proposé de réviser les tarifs de la cantine scolaire. Pour cette année, compte tenu de l'inflation des matières premières et de l'énergie, mais aussi des exigences de la loi LEGALIM, notamment sur la mise en place de produits bio il est proposé d'augmenter les tarifs de 6%. En conséquence, les nouveaux tarifs se décomposeraient de la manière suivante :

Catégorie	Pour mémoire Tarif au 01/09/2022	Proposition au 01/09/2023	
		Augmentation 6%	Nouveau tarif
Enfants de Nonancourt	2,76 €	0,17 €	2,93 €
Enfants hors commune	3,26 €	0,20 €	3,46 €
Repas enfant exceptionnel	4,08 €	0,24 €	4,32 €
Enseignants, personnel ou extérieur	6,35 €	0,38 €	6,73 €
Panier repas PAI	1,06 €	0,06 €	1,12 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le tableau proposant la révision des tarifs de la cantine scolaire à compter du 01/09/2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de réajuster les tarifs de la cantine, sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DÉCIDE de fixer les tarifs de la cantine comme indiqués :

Catégorie	Pour mémoire Tarif au 01/09/2022	Tarif applicable au 01/09/2023
Enfants de Nonancourt	2,76 €	2,93 €
Enfants hors commune	3,26 €	3,46 €
Repas enfant exceptionnel	4,08 €	4,32 €
Enseignants, personnel ou extérieur	6,35 €	6,73 €
Panier repas PAI	1,06 €	1,12 €

Le Maire,
Jean-Loup JUSTEAU.



DIT que la recette est inscrite au Budget Prévisionnel de l'exercice 2023.

Acte certifié exécutoire dès validation de la Préfecture et publié sur le site internet de la commune.